

1/ ORGANISATION :

L'Xtrem'Trail est une course à pied au sein de l'événement EXTREME SUR LOUE, proposé par l'association « Vélo Club Ornans ».

Cette manifestation se déroulera 4 et 5 octobre 2025.

2/ PRESENTATION DE L'EPREUVE :

Samedi 4 octobre 2025

L'organisation (accueil, départ, arrivée, sanitaires, podium, village partenaires) se situe sur le site Nautiloue – 1 avenue de la Tour de Peilz – 25290 Ornans.

Un parcours unique de 12km et 350m de D+ est proposé.

Retrait des dossards de 14h à 18h.

Départ à 18h30.

Remise des récompenses à 20h.

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les parcours, les horaires et le nombre limite de participants selon les contraintes organisationnelles, environnementales, météorologiques et sécuritaires.

3/ PARTICIPATION ET INSCRIPTIONS :

L'Xtrem'Trail est ouvert à toutes compétitrices et compétiteurs, licencié(e)s ou non, étant âgé(e)s de 16 ans minimum. Pour participer, la personne doit être en possession d'une attestation PPS (Parcours Prévention Santé) ou d'une licence sportive (voir conditions Art.4 – Certificat Médical & Licence).

L'épreuve est limitée à 250 participant(e)s.

Les inscriptions se font sur notre site internet www.extreme-sur-loue.com (mode de paiement sécurisé par carte bancaire)

Les inscriptions sur place sont possibles samedi 4 octobre de 14h à 18h.

Tout concurrent doit impérativement faire parvenir avant le 28/09/2025 (ou présenter sur place) une copie de licence ou du PPS en cours de validité.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour raison médicale. Un certificat médical devra être envoyé à l'organisateur par mail ou courrier, au maximum 5 jours après la course. Un remboursement total pourra être effectué.

Tout engagement est personnel.

Tout concurrent disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

Tarifs : 12 € sur internet (jusqu'au 28 septembre 23h59) ou 14 € sur place.

Les frais d'inscriptions comprennent :

- Le dossard et le chronométrage
- L'assistance médicale
- Les ravitaillements
- Un lot coureur

Le chronométrage sera assuré par un système réutilisable. Chaque concurrent doit installer son dossard et son transpondeur, fournis par l'organisation, comme indiqué et sans y apporter de modification.

Le transpondeur est à rendre IMPERATIVEMENT à l'arrivée.

4/ CERTIFICAT MEDICAL ET LICENCE :

Toute participation à une compétition est soumise à la **présentation obligatoire** par les participants à l'organisateur :

D'une **Licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé running délivrée par la FFA**, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, **en cours de validité à la date de la manifestation**. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;

Ou d'une **Licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération agréée, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non-contre-indication à

la **Pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la Course à pied en compétition** ;

Ou d'une **Attestation PPS (Parcours Prévention Santé) valable**, à réaliser sur www.pps-athle.fr, datant de moins de trois mois à la date de la compétition. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la trace du PPS présenté (numéro), pour la durée du délai de prescription (10 ans).

5/ EQUIPEMENT :

Pour des raisons visant à assurer la sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition le matériel obligatoire détaillée ci-dessous. Il est important de noter que le matériel imposé par l'organisateur est un minimum vital, que chaque participant doit adapter en fonction de ses capacités.

Matériel Obligatoire :

- Lampe frontale en bon état de marche
- Téléphone portable

Matériel Conseillé :

- Réserve d'eau & alimentaire
- Gobelet personnel
- Vêtement de pluie
- Couverture de survie
- Sifflet

Matériel Interdit :

- Bâtons

Les animaux ne sont pas autorisés sur parcours

6/ SACS - SANITAIRES :

Possibilité de laisser un sac de moins de 20kg au chalet accueil.

Des sanitaires extérieurs seront disponibles à l'arrivée.

7/ PARCOURS ET BALISAGE :

Respect du parcours

Chaque participant doit respecter le tracé mis en place par l'organisateur et suivre le balisage. Les organisateurs se gardent le droit de modifier le tracé avant l'épreuve en cas de force majeure.

Pour être classés, chaque participant doit effectuer le parcours en intégralité, dans le sens prévu.

Interdiction d'utiliser un véhicule.

Chaque participant doit respecter le code de la route et n'est en aucun cas prioritaires sur les usagers de la route. Il doit se conformer aux indications des bénévoles présents.

Les carrefours urbains seront protégés par des signaleurs.

Respect de l'environnement

Passage de la course dans une zone Natura 2000.

Chaque participant s'engage à un maximum de discrétion et à rester sur le « strict passage du sentier »
Ne pas jeter de déchets dans la nature.

8/ RAVITAILLEMENTS :

2 postes de ravitaillements seront installés, à mi-parcours et à l'arrivée.

Ces ravitaillements seront essentiellement liquides.

9/ SECOURS :

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours.

Un numéro d'urgence sera écrit sur le dossard du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

Chaque participant est dans l'obligation de porter assistance à un autre concurrent si besoin.

10/ ABANDONS ET RAPATRIEMENTS :

En cas d'abandon, chaque coureur doit immédiatement prévenir l'organisation en téléphonant au numéro d'urgence inscrit sur son dossard et rendre son dossard + transpondeur à une personne de l'organisation.

En cas de blessure, chaque coureur doit appeler le numéro de secours inscrit sur son dossard, pour informer l'organisation de son état. Même si le coureur bénéficie d'une assistance personnelle, il doit aussi

obligatoirement prévenir l'organisation de son abandon.

11/ JURY :

Tout litige sera réglé par les deux responsables de l'épreuve. Nous rappelons également que les chiens ne sont pas autorisés à courir avec leur maître. Les bâtons ne sont pas autorisés.

12/ CLASSEMENTS ET RECOMPENSES :

Les classements seront disponibles sur notre site internet www.extreme-sur-loue.com

Une récompense sera attribuée aux 3 premiers hommes et 3 premières dames.

Aucune remise de lots ne sera possible une fois la remise des prix effectuée.

13/ RECLAMATIONS :

Toute réclamation devra être déposée moins de 3 heures après l'heure d'arrivée du concurrent, auprès du PC Course (numéro de téléphone inscrit sur votre dossard). Seuls les coureurs pourront déposer une réclamation. La direction de course est seule décisionnaire des pénalités, sanctions ou gestion des réclamations. Ses décisions sont définitives et sans appel.

14/ DROITS D'IMAGE ET ENGAGEMENT CONTRACTUEL :

Responsabilité Civile

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'événement mais chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Utilisation d'image

« J'autorise expressément les organisateurs de l'Xtrem'Trail, ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

RGPD

Vous pouvez réclamer l'anonymisation de votre inscription en faisant votre demande par mail à contact@extreme-sur-loue.com 60 jours après la date de l'événement. Toutes vos données personnelles seront alors supprimées de votre inscription.

15/ ANNULATION :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit d'annuler l'épreuve, sans que les participants puissent prétendre à un quelconque remboursement.

16/ ACCEPTATION REGLEMENT :

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement 2025 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions.